



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

### Bordereau de versement des 13%

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

L'Ensemble scolaire Jean Cassaigne par ses diplômés préparés en formation initiale (du CAP, Bac Pro, au BTS) est habilité à percevoir le solde de 13% de votre Taxe d'Apprentissage 2021.

Votre Entreprise (à compléter)

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE : .....

N° de SIRET : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL ET VILLE : .....

NOM ET FONCTION : .....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

Montant de la masse salariale 2020 : .....

X 0,68 % = .....

Solde Ecole de 13 % = Montant de la taxe Versée .....

Règlement par chèque à l'ordre de l'OGEC NOTRE DAME DES 3 RIVIERES. Code UAI 0400067F/0400080V

- Chèque n° [REDACTED] Banque [REDACTED]
- Virement : IBAN FR76 1333 5000 4008 9241 7682 286 / BIC CEPAFRPP333

Adresse de retour et contact : Ensemble Scolaire Jean Cassaigne, Service Comptabilité,

Av. J.F. Kennedy, 40280 SAINT PIERRE DU MONT

Par mail : [comptabilite@gs-cassaigne.fr](mailto:comptabilite@gs-cassaigne.fr) Signature (Nom, Prénom, Fonction)

Cachet de l'entreprise